



*Mairie de Morangis
A l'attention du Maire
12 Avenue De La République
91420 MORANGIS*

Dossier Suivi par :
Maxime ANTOINE
Tél : 02.38.69.53.72

Philippe GUERVIN
Tél : 02.38.69.53.77

Mèl : dr45-dem@insee.fr

Orléans, le 29 février 2024
N°2024_5416_DR45-SES

Objet : Enquête Logement 2023-2024

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur le logement au cours du premier semestre 2024.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Une partie des logements enquêtés se situent dans votre commune.

Mme GONCALVES Souad, Mme HESOL Gwënaelle, Mme MALANGE Laëtitia, Mme VAN LANDEWICK Muriel, Mme VANÇON Marion, Mme ZUBAR Salima, M. BIENVENU Laurent, M. GUILLEMIER Gaël enquêteurs de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées, muni d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre bulletin d'informations municipales, sur le site Internet de la mairie, par affichage public. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. Des outils de communication (dépliant, affiche, bannières numériques) sont à votre disposition sur la page Internet de l'enquête : <https://www.insee.fr/fr/information/6047687>.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet <https://www.insee.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Signé : François-Pierre GITTON

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2023A075LO du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023 et l'année 2024 – Arrêté en date du 13 juillet 2023.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement avec des sources fiscales et sociales, seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 6 mois.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr) ou de son délégué à la protection des données (le-deleque-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).

Exemple de texte à insérer :

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LE LOGEMENT

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise au premier semestre une enquête sur le thème du logement.

Cette enquête est essentielle pour connaître les conditions de logement, les coûts associés au logement et les travaux réalisés dans les logements.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

